

## **Avis public adressé à l'ensemble des personnes habiles à voter de la municipalité**

### **AVIS PUBLIC EST DONNÉ**

**AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DU SECTEUR DÉSERVIE SOIT AUX IMMEUBLES AYANT ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS D'AQUEDUC ET D'ÉG OUT**

1. Lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 15 mars 2023, le conseil municipal de Saint-Honoré-de-Shenley a adopté le règlement numéro 229-2023 intitulé : Règlement numéro 229-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 1 351 189\$ pour des travaux de réfection des infrastructures municipales d'une section de la rue principale;
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné peuvent demander que le règlement numéro 229-2023 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.  
  
Les personnes habiles à voter du secteur concerné voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.
3. Le registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 23 mars 2023 au bureau de la municipalité Saint-Honoré-de-Shenley, situé au 499 rue principale.
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 229-2023 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 82. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 229-2023 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19h05 heures le 23 mars 2023, au bureau municipal situé au 499 rue principale.
6. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'ouverture du bureau.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire du secteur concerné :

7. Toute personne qui, le 15 mars 2023, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- ☞ être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
  - ☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- ☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois;
  - ☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- ☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné, depuis au moins 12 mois;
  - ☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire du secteur concerné, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
10. Personne morale
- ☞ avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 15 mars 2023 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.
11. Croquis du périmètre du secteur concerné.



NOM DES VOIES DE CIRCULATION (Odonyme)		NUMÉROS CIVIQUES *			
Spécifique (ordre alphabétique)	Générique	Pairs		Impairs	
		De	À	De	À
9E RANG		416	420	417	443
RUE BEAUDOIN		452	472		
RUE BELLEGARDE		420	444	421	445
RUE BOULANGER		500	512	501	513
RUE BOUTIN		422	444	423	435
RUE CARRIER		426	428	427	433
RUE CHAMPAGNE		416	484	417	483
RUE DU COLLEGE		438	442	439	439
RUE DROUIN		464	480	463	479
RUE DUBE				379	379
RUE ENNIS		364	478	372	493
RUE GAGNE				489	489
RUE GREGOIRE		414	422	415	427
RUE JOBIN		452	478	455	473
RUE JOLICOEUR		440	440		
RUE LABRECQUE		452	478	457	479
RUE LACHANCE		432	444	429	449
RUE LAPOINTE		482	486	481	495
LE GRAND SHENLEY		454	536	455	483
RUE MERCIER		428	444	423	445
RUE PELCHAT		422	444	423	441
RUE POULIN		498	536	501	537
RUE PRINCIPALE		300	602	301	579
ROUTE DE SHENLEY	OUEST			295	295

*Révis-Olivier Jusque*

Secrétaire-trésorier